

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTIÈME SESSION

Documents officiels*



CINQUIEME COMMISSION
61ème séance
tenue le
jeudi 12 décembre 1985
à 19 heures
New York

UN LIBRARY

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 61ème SEANCE

JAN 21 1986

Président : M. TOMMO MONTHE (Cameroun)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 116 ET 117 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1986-1987 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le
document A/20/24 (Partie II) concernant le point 34 de l'ordre du jour (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/40/L.49, tel
qu'il a été modifié oralement, concernant le point 106 de l'ordre du jour

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/40/L.77
concernant le point 84 c) de l'ordre du jour

Montants estimatifs révisés au chapitre 28A, E, F, et G (Département de
l'administration et de la gestion)

Centre international de calcul : projet de budget pour 1986

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/40/SR.61
15 janvier 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 19 h 35.

POINTS 116 ET 117 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNIAL 1986-1987 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le document A/40/24 (Partie II) concernant le point 34 de l'ordre du jour (suite) (A/C.5/40/87)

1. Mme MUSTONEN (Finlande) dit que sa délégation a appuyé la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et préconisé son application rapide et inconditionnelle. Elle tient cependant à émettre des réserves au sujet des incidences sur le budget-programme des recommandations que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a formulées dans son rapport [A/40/24 (Partie II)] et déplore en particulier l'imprécision des propositions relatives aux réunions, les nombreuses dérogations au principe énoncé dans la résolution 31/140 de l'Assemblée générale et le coût élevé des réunions hors siège. Il faudrait rationaliser le programme de travail du Conseil et veiller davantage à l'efficacité de ses programmes, en réexaminant tout d'abord les priorités et en mettant l'accent sur les activités présentant un intérêt et offrant des avantages directs pour le peuple namibien. On ne peut certes que louer le Conseil d'avoir fait le bilan de ses fonctions et priorités mais les résultats de cet exercice ne se reflètent pas suffisamment dans le programme de travail de 1986. Il faudrait améliorer la coordination entre le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie et le secrétariat du Conseil, notamment pour ce qui a trait à l'élaboration des rapports et à la planification des missions. Les incidences sur le budget-programme présentées dans le document A/C.5/40/87 sont plus réalistes que celles des années précédentes, et le Conseil devrait continuer à réévaluer son action en vue d'en améliorer l'efficacité et d'en réduire le coût.

2. Le PRESIDENT propose, sur la base des recommandations du Comité consultatif, que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale qu'au cas où elle adopterait les recommandations que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a formulées dans son rapport [A/40/24 (Partie II)], il y aurait lieu de prévoir des crédits supplémentaires d'un montant total de 3 487 300 dollars au budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, dont 13 100 dollars au chapitre premier, 213 000 dollars au chapitre 3B, 2 776 100 dollars au chapitre 3C, 499 500 dollars au chapitre 27 et 15 500 dollars au chapitre 29. Il faudrait également inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) un crédit supplémentaire de 72 900 dollars qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Sur la base du coût intégral, les services de conférence entraîneraient des dépenses d'un montant de 1 821 500 dollars en 1986 et de 2 070 300 dollars en 1987. Il sera tenu compte des crédits supplémentaires qu'il faudra effectivement ouvrir à ce titre dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera présenté avant la clôture de la session en cours.

3. M. KRAMER (Etats-Unis d'Amérique) demande qu'il soit procédé à un vote enregistré sur la proposition du Président.

/...

4. M. MURRAY (Royaume-Uni) expliquant son vote avant le vote, dit que sa délégation est fermement attachée au principe de l'indépendance de la Namibie et de l'application rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité mais ne peut néanmoins accepter les incidences sur le budget-programme indiquées dans le document A/C.5/40/87. Il importe d'établir une distinction entre la valeur d'une cause et les activités pratiques envisagées pour la soutenir. Les recommandations du Conseil des Nations Unies pour la Namibie sont dans l'ensemble plus réalistes que celles qui ont été présentées à la session précédente mais la principale impression demeure celle d'une prolifération de réunions et de conférences, dont les principaux bénéficiaires semblent être les participants et les organismes de voyage du monde entier. M. Murray tient en particulier à faire observer qu'il ne voit pas ce qui justifie la tenue, à quelques semaines d'intervalle, d'une grande conférence internationale en Europe et d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

5. M. VAHER (Canada) dit que le Canada appuie résolument l'indépendance immédiate de la Namibie mais s'inquiète néanmoins de l'importance démesurée des fonds demandés pour financer les diverses activités recommandées par le Conseil. La délégation canadienne estime qu'une part beaucoup trop importante des maigres ressources dont on dispose sert à couvrir les frais de voyage. Elle soupçonne en outre une double comptabilisation dans certains secteurs et doute fort qu'il soit vraiment utile d'organiser un si grand nombre de séminaires, de conférences et d'autres réunions à seule fin de faire connaître le vingtième anniversaire de la fin du mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie ou de renforcer la diffusion d'informations sur cet infortuné territoire. Quel qu'en soit le nombre, des conférences et des réunions ne peuvent influer de façon marquée sur ceux qui manipulent la Namibie à partir de Pretoria. Si le contraire était vrai, il y a belle lurette que la Namibie aurait été libérée. La délégation canadienne se demande si l'augmentation de 50 p. 100 demandée en ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la Namibie est bien nécessaire mais elle serait disposée à l'appuyer à condition que des économies d'un montant correspondant soient réalisées dans le cadre d'autres activités relatives à la Namibie. Tout accroissement de ces activités devrait être financé au moyen de contributions volontaires plutôt que par prélèvement sur le budget ordinaire déjà grecé de l'Organisation des Nations Unies. La délégation canadienne votera donc contre les crédits recommandés.

6. M. GREGG (Australie) appuie sans réserve l'indépendance de la Namibie mais ne peut accepter l'argument selon lequel la Namibie constituant une responsabilité unique de l'Organisation des Nations Unies, le processus normal d'examen du budget devrait être mis de côté. Les activités proposées dans le document A/40/24 (Partie II) semblent extravagantes et superflues. La délégation australienne s'inquiète en particulier de la prolifération des réunions hors siège, du nombre et de l'ampleur des missions de consultation et de la dimension des délégations du Conseil aux réunions des organisations internationales dont la Namibie est membre. Etant donné que le Conseil demande qu'une conférence internationale sur la Namibie se tienne en Europe et qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale soit convoquée, il n'y a pas lieu d'organiser en Amérique latine en 1986 un autre séminaire que celui qui s'est déjà tenu au Guyana en 1985. L'augmentation de l'allocation qu'il est proposé de prélever sur le budget ordinaire de

/...

(M. Grega, Australie)

l'Organisation des Nations Unies pour le programme du Conseil est un autre sujet d'inquiétude. Cette allocation avait été conçue, il y a de nombreuses années, comme une mesure temporaire. Or, on en est arrivé en 1985 à demander qu'elle soit portée d'un million de dollars à 1,5 million de dollars. Bien que des efforts aient été faits pour élaborer un programme de travail rationnel et crédible et pour contenir les dépenses, les résultats obtenus sont malheureusement insuffisants. La délégation australienne votera donc contre les crédits recommandés.

7. M. PIERRE (Guyana) appuie sans réserve le projet de programme de travail du Conseil pour la Namibie, dont la conception répond au besoin de surmonter les obstacles pratiques qui s'opposeront en 1986 à l'indépendance de la Namibie. En établissant ce programme, le Conseil s'est scrupuleusement efforcé de réaliser des économies et de procéder aux ajustements nécessaires pour accroître l'efficacité et contenir les dépenses. Etant donné la nécessité de continuer à faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle applique les diverses résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Namibie, la délégation guyanaise appuiera résolument les crédits recommandés par le Comité consultatif.

8. Mlle EFANGE (Cameroun) dit que 1986 sera l'occasion de faire le bilan de la question de Namibie, dans le cadre d'une conférence internationale importante et d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Séminaires et missions sont un prélude essentiel à ces conférences. Ce n'est donc pas sur son coût qu'il faut se fonder pour juger le programme de travail du Conseil pour la Namibie, mais bien plutôt sur son incidence politique générale.

9. M. LADJOUZI (Algérie) dit qu'il est manifeste que le Conseil pour la Namibie a fait tout son possible pour réduire les dépenses inutiles en 1986. Les Etats Membres qui soutiennent l'indépendance de la Namibie devraient, comme son pays, participer activement aux travaux du Conseil ou tout au moins, lui permettre de jouer son rôle efficacement, ce qui implique qu'ils lui fournissent les ressources nécessaires. La délégation algérienne votera pour les crédits proposés.

10. Mme KNEZEVIC (Yougoslavie) dit que la situation de la Namibie, 20 ans après que la responsabilité du territoire a été confiée à l'Organisation des Nations Unies, montre que les forces néocolonialistes continuent d'influer de façon déterminante sur les relations internationales. Il est donc essentiel d'appuyer la juste cause du peuple namibien et de s'opposer à l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste sud-africain.

11. M. MARYADI (Indonésie) dit que sa délégation a toujours appuyé les efforts tendant à mettre un terme à l'exploitation des ressources naturelles de la Namibie par le régime d'apartheid sud-africain. Vu la détérioration actuelle de la situation dans le territoire, il convient de renforcer l'appui apporté au peuple namibien dans sa lutte pour l'indépendance. Le Conseil doit disposer des fonds nécessaires pour s'acquitter de son mandat et la délégation indonésienne appuiera donc la proposition que le Président a faite sur la base des recommandations du Comité consultatif.

/...

12. A la demande du représentant des Etats-Unis, il est procédé au vote enregistré sur la proposition du Président.

Votent pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Birmanie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Israël, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède.

13. La proposition du Président est adoptée par 90 voix contre 7, avec 11 abstentions.

14. M. BROCHARD (France) dit que la délégation française s'est abstenue lors du vote alors qu'elle avait voté contre les incidences financières des recommandations du Conseil à la session précédente. Elle estime en effet que, toute timide qu'elle soit, la volonté d'austérité budgétaire manifestée par le Conseil mérite d'être encouragée.

15. M. NODA (Japon) indique que sa délégation s'est abstenue lors du vote. Elle se félicite elle aussi des efforts que le Conseil a faits pour améliorer le rapport coût-efficacité dans son programme de travail, mais ne se préoccupe pas moins du montant des ressources demandées au titre des services de conférence, des frais de voyage, de la rémunération du personnel temporaire et des activités d'information.

16. M. DITZ (Autriche) fait observer que la délégation autrichienne est particulièrement sensible au sort du peuple namibien qui lutte pour une indépendance à laquelle il aurait dû accéder de longue date. Elle continue néanmoins de s'interroger sur l'efficacité de nombre des activités que l'Organisation est appelée à financer, et s'est donc abstenue lors du vote.

/...

17. M. AMNEUS (Suède) partage l'opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies doit s'acquitter d'une responsabilité unique envers la Namibie et se félicite de l'examen budgétaire effectué à l'initiative du Conseil lui-même. Celui-ci a permis d'améliorer dans une certaine mesure le rapport coût-efficacité du programme de travail, mais il faudrait concentrer davantage les ressources disponibles et l'utilité de nombre d'activités proposées dans les projets de résolution demeure douteuse. La délégation suédoise s'est donc abstenu lors du vote.

18. M. MUDHO (Kenya) dit que la responsabilité unique dont l'Organisation des Nations Unies doit en effet s'acquitter envers la Namibie demeurera intégrale tant que le territoire n'aura pas accédé à l'indépendance. Il est regrettable qu'un certain nombre de délégations se soient abstenues ou aient voté contre les incidences des recommandations du Conseil sur le budget-programme car leur attitude sera forcément mal interprétée par un pays dans lequel chacun s'accorde à voir le responsable de la situation actuelle en Namibie. Les Etats Membres devraient accorder leurs paroles et leurs actes.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/40/L.49, tel qu'il a été modifié oralement, concernant le point 106 de l'ordre du jour (A/40/7/Add.17; A/C.5/40/80)

19. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que l'état présenté par le Secrétaire général se rapporte aux dépenses à prévoir pour une conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des droques qui se tiendra à Vienne du 17 au 26 juin 1987, après qu'un certain nombre d'activités préparatoires auront été entreprises au cours de 1986. La Commission des stupéfiants fera fonction d'organe préparatoire de la Conférence. Lorsqu'il a examiné l'état présenté par le Secrétaire général, le Comité consultatif a été avisé que les prévisions de dépenses avaient été établies sans directives du Comité préparatoire. La Commission des stupéfiants se réunira en 1986 pour décider des activités préparatoires. Le montant estimatif des crédits nécessaires, calculé sur la base du coût intégral, s'élève à 3 528 200 dollars, dont 1 830 600 au titre des services de conférence. Les dépenses relatives à des éléments autres que les services de conférence ont été évaluées à 1 697 600 dollars, comme l'indique la ventilation figurant au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif; il est possible que le financement puisse en être partiellement assuré au moyen des crédits qui seront ouverts au projet de budget-programme pour 1986-1987. Le Secrétaire général demande un montant supplémentaire de 1 334 600 dollars pour couvrir des dépenses correspondant à des éléments autres que les services de conférence. Le Comité consultatif a accepté cette demande, si ce n'est pour ce qui a trait aux 350 000 dollars destinés aux activités d'information, montant qui devrait selon lui être examiné au préalable par le Comité préparatoire. On prévoit en outre que des fonds extra-budgétaires d'un montant de 306 000 dollars seront disponibles et pourront servir à mettre en train les activités d'information en 1986 en attendant que la Commission des stupéfiants examine le programme de travail. Pour conclure, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 983 800 dollars. Il sera tenu

/...

(M. Mselle)

compte du montant des crédits à ouvrir au titre des services de conférence pour les réunions préparatoires dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera présenté avant la clôture de la session en cours en ce qui concerne l'année 1986. Les dépenses à prévoir pour les services de conférence en 1987 seront examinées à la quarante et unième session.

20. M. MURRAY (Royaume-Uni) dit qu'en sa qualité de coauteur du projet de résolution de la Troisième Commission, sa délégation espère que la conférence internationale sera couronnée de succès; bien que favorable à sa convocation la délégation britannique tient néanmoins à indiquer qu'elle n'est pas indifférente aux dépenses considérables qu'elle entraînera. M. Murray souscrit à la recommandation du Comité consultatif suivant laquelle il ne devrait être pris de décision concernant les activités d'information qu'après que la question aura été examinée par la Commission des stupéfiants. Le montant des dépenses prévues semble en effet indiquer que le Département de l'information a interprété de manière trop généreuse le mandat qui lui a été confié. Les activités d'information devraient être entreprises dans un souci d'économie et il faudrait que l'objectif visé soit d'organiser une conférence efficace et non une représentation à grand spectacle. La délégation britannique souhaiterait que la Commission des stupéfiants examine les crédits demandés pour le personnel temporaire supplémentaire, les consultants et les frais de voyage. Il serait peut-être prématuré que l'Assemblée générale adopte une décision sur l'ouverture de crédits avant que la Commission ait eu la possibilité de s'acquitter comme il convient de ses fonctions d'organe préparatoire de la conférence.

21. La conférence internationale illustre très bien l'apparition d'une nouvelle priorité justifiant l'intervention de l'Organisation. Les crédits nécessaires devraient venir d'un transfert de ressources plutôt que d'un accroissement des montants prévus dans le projet de budget.

22. M. DITZ (Autriche) souligne qu'il importe de faire en sorte que la conférence soit bien préparée et d'un bon rapport coût-efficacité.

23. Le PRESIDENT propose, sur la base des recommandations du Comité consultatif, que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.3/40/L.49, tel qu'il a été modifié oralement, il faudra inscrire au budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 des crédits supplémentaires d'un montant total de 983 800 dollars se répartissant comme suit : 900 000 dollars au chapitre premier, 8 000 dollars au chapitre 6, 56 400 dollars au chapitre 8, 1 600 dollars au chapitre 10, 4 100 dollars au chapitre 11, 5 000 dollars au chapitre 12, 3 300 dollars au chapitre 13, 2 600 dollars au chapitre 14 et 2 800 dollars au chapitre 26. Il faudra également inscrire un montant supplémentaire de 216 600 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), opération qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Le montant des ressources à prévoir au titre des services de conférence, calculé sur la base du coût intégral, a été évalué à 330 800 dollars pour 1986 et 1 499 800 dollars pour 1987. Il sera tenu compte du crédit supplémentaire qu'il faudra effectivement ouvrir à ce titre dans l'état

/...

(Le Président)

récapitulatif du coût des services de conférence qui sera présenté avant la fin de la session en cours en ce qui concerne 1986 et dans l'état correspondant qui sera soumis lors de la quarante et unième session en ce qui concerne 1987.

24. La proposition du Président est adoptée sans avoir été mise au voix.

25. M. YAKOVENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation se félicite de constater que le coût estimatif de la conférence internationale a été réduit, mais considère néanmoins que les recommandations du Comité consultatif ne vont pas assez loin. Si la proposition avait été mise aux voix la délégation soviétique ne l'aurait pas appuyée; le représentant de l'Union soviétique tient cependant à faire observer qu'il ne s'est pas opposé à ce qu'elle soit adoptée sans vote.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/40/L.77 concernant le point 84 c) de l'ordre du jour (A/C.5/40/85)

26. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit, qu'aux termes du projet de résolution A/C.2/40/L.77, l'Assemblée générale déciderait de reconvoquer la Conférence des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires à Genève, du 20 janvier au 7 février 1986 pour la quatrième partie de sa session. Le Secrétariat évalue à 334 200 dollars le coût des services de conférence nécessaires. Il sera tenu compte des crédits supplémentaires qu'il pourra y avoir lieu d'ouvrir à ce titre dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence.

27. Le PRESIDENT propose, sur la base des recommandations du Comité consultatif, que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.2/40/L.77, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire évalué à 334 200 dollars sur la base du coût intégral. Il sera tenu compte du montant effectif des crédits supplémentaires qu'il y aura éventuellement lieu d'ouvrir à ce titre dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera présenté avant la fin de la session. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Commission souhaite adopter cette proposition.

28. Il en est ainsi décidé.

Montants estimatifs révisés au chapitre 28A, E, F et G (Département de l'administration et de la gestion) (A/40/7/Add.16, A/C.5/40/60 et Corr.1 et A/C.5/40/61)

29. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que les propositions du Secrétaire général tendant à réorganiser le Département de l'administration et de la gestion n'entraîneraient aucune dépense supplémentaire et que le Comité consultatif les accepte donc; le rapport du Comité porte également sur les montants estimatifs révisés au chapitre 28A, E et G. En ce qui concerne le chapitre 28F, le Comité consultatif attache une grande importance au renforcement de la Division de la vérification intérieure des comptes et considère que la proposition du Secrétaire général concernant ce service est conforme à la politique actuelle d'austérité.

/...

30. M. KRAMER (Etats-Unis d'Amérique) dit que la section II du document A/40/7/Add.16 semble indiquer qu'on envisage d'ouvrir un crédit supplémentaire de 11 500 dollars et demande des éclaircissements à ce sujet.

31. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le montant en question ne représente pas une demande de crédits supplémentaires et qu'il s'agit en l'occurrence d'un redéploiement des ressources conforme à la politique actuelle d'austérité.

32. Le PRESIDENT rappelle à la Commission qu'au cours de la première lecture du chapitre 28, elle a décidé de reporter sa décision sur les sections E, F et G, étant entendu qu'elle les réexaminerait ultérieurement en même temps qu'elle examinerait les montants estimatifs révisés. Elle a néanmoins approuvé en première lecture l'ouverture d'un crédit de 1 014 000 dollars au chapitre 28A. Au total, les montants estimatifs révisés au chapitre 28A, E, F et G recommandés par le CCQAB, s'élèvent donc à 24 226 800 dollars. Ayant déjà approuvé, en première lecture, l'ouverture d'un crédit de 1 014 000 dollars, la Commission doit à présent se prononcer sur les autres crédits dont l'ouverture a été recommandée, d'un montant de 23 212 800 dollars. Il lui faut également adopter une décision sur l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 41 000 dollars demandée au chapitre 31, laquelle serait compensée par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes.

33. Les recommandations du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 23 212 800 dollars au chapitre 28 et de 41 dollars au chapitre 31, la deuxième de ces opérations devant être compensée par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes, sont adoptées sans avoir été mises aux voix.

34. M. NODA (Japon) se félicite que le Secrétaire général prévoie de renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies mais se déclare préoccupé par le retard avec lequel ont été présentés les montants estimatifs révisés au chapitre 28. Les propositions ambitieuses visant à réorganiser le Département de l'administration et de la gestion méritent d'être examinées avec le plus grand soin.

35. M. YAKOVENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation ne s'est pas opposée à ce que l'ouverture de crédits supplémentaires soit approuvée sans vote. Elle a précisé sa position sur le chapitre 28 dans son ensemble lors de séances antérieures; les dépenses prévues pour l'administration et la gestion lui paraissent excessives, mais elle ne s'est pas opposée à la réorganisation proposée dans l'espoir que celle-ci renforcera l'efficacité du Secrétariat.

36. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) se demande si le montant de 318 500 dollars prévu pour la Division de la vérification intérieure des comptes est inclus ou non dans les crédits dont on vient d'approver l'ouverture. Lorsqu'il s'est associé au consensus sur l'ensemble du chapitre, il ne se rendait pas compte que la Commission votait en même temps sur la proposition tendant à augmenter le budget de la Division de la vérification intérieure des comptes, proposition contre laquelle il avait pour instructions de voter.

/...

37. M. DEVREUX (Belgique) dit que si sa délégation s'est jointe au consensus, c'est parce qu'elle est convaincue de la nécessité de renforcer la Division intérieure des comptes afin de permettre au personnel d'utiliser les méthodes modernes. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de financer les dépenses supplémentaires nécessaires à cet effet par prélèvement sur d'autres postes, eu égard en particulier à l'importance du montant total des crédits ouverts à ce chapitre. La délégation belge espère que l'amélioration du fonctionnement de la Division permettra de réaliser des économies et d'amortir ainsi l'investissement effectué.

38. M. MAKTARI (Yémen) dit, que le montant de 4 917 900 dollars prévu au titre de la location et de l'entretien du matériel paraît excessif à sa délégation.

39. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le montant de 4 917 900 dollars prévu pour l'entretien du matériel se rapporte à la location et à l'entretien du matériel informatique de l'unité centrale de traitement qu'utilise l'ensemble de l'Organisation.
Centre international de calcul : projet de budget pour 1986 (A/C.5/40/15)

40. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif recommande l'approbation du montant de 5 365 500 dollars demandé au titre des activités du Centre international de calcul pour 1986. Cette recommandation n'a pas d'effet sur les crédits que la Cinquième Commission vient d'approver au chapitre 28E/G.

41. Le PRESIDENT propose, sur la base de la recommandation du Comité consultatif, que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'approver les prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour 1986, dont le montant s'élève à 5 365 500 dollars. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission souhaite adopter cette proposition.

42. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 21 h 20.